



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 14 Mai 2018

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché n°170040 - Fourniture et installation de matériels destinés à la pratique sportive - Lot N°2 : Marché de Fourniture du petit matériel de sport

L'an deux mille dix-huit, le 14 Mai à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI. Madame Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI, Louis POZZO DI BORGO, Madame Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

**OBJET : Marché n°170040 : Fourniture et installation de matériels destinés à la pratique sportive
Lot N°2 : Marché de Fourniture du petit matériel de sport**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30 2°

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 Avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 26/03/2018 actant l'infructuosité de la procédure (absence d'offre)

Vu la consultation lancée le 6 avril 2018 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

La procédure engagée pour l'attribution du marché suivant : Marché n°170040 : Fourniture et installation de matériels destinés à la pratique sportive - Lot N°2 : Marché de Fourniture du petit matériel de sport.

DECIDE

D'attribuer le marché correspondant à la SARL FRANCESCHETTI, sise à 20600 Bastia N° de Siret 314 889 916 00065 pour un montant minimum de 2 000 € HTVA et pour un montant maximum de 15 000 € HTVA pour un an reconductible trois ans.

Bureau du 14 mai 2018

OBJET : Marché n°170040 : Fourniture et installation de matériels destinés à la pratique sportive
Lot N°2 : Marché de Fourniture du petit matériel de sport

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier.

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRESIDENT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification